

## ÉPREUVE COMMUNE

### COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

**Elodie Béthoux, Baptiste Coulmont, Stéphane Dorin, Elise Huillery,  
Christine Le Clainche, Séverine Menguy**

**Coefficient** : 3 ; **durée** : 6 heures

**Sujet** : *Le salaire n'est-il que le prix du travail ?*

Le sujet proposé cette année pouvait inviter les candidats à la poésie, puisqu'il était constitué d'un alexandrin, parfaitement scindé en deux hémistiches par la forme interro-négative. Cette dernière incitait les candidats à voir tout de suite que le salaire est justement peut-être plus que le prix du travail, et les invitait à intégrer dans leur analyse, et ce dans l'esprit de l'épreuve de sciences sociales, des connaissances issues à la fois des sciences économiques, de la sociologie et de l'histoire économique et sociale.

Le dossier documentaire semble poser problème à certains candidats, qui l'utilisent peu, voire très peu. Or, aucun des documents fournis ne l'est par hasard. Nous rappelons qu'il est attendu des candidats qu'ils commentent et utilisent tous les documents. En effet, un trop grand nombre de candidats omettent d'analyser, et même de seulement mentionner, plusieurs des documents proposés. De plus, même lorsque les documents sont cités, nous constatons trop souvent qu'ils sont mentionnés ou cités en passant, entre parenthèses, sans être véritablement analysés et étudiés, et sans aucune analyse de fond. Les documents ne doivent pas être seulement prétextes à des développements parallèles, mais doivent être étudiés et exploités de la manière la plus complète possible, afin d'en tirer des informations véritablement pertinentes. Ainsi on a trouvé dans de trop nombreuses copies, dont les auteurs ont manifestement compris la consigne mais ne l'appliquent que formellement, une dernière partie ou section destinée à mentionner les uns après les autres les documents qui n'avaient pas trouvé de place dans l'analyse... Ce genre d'accumulation révèle l'incapacité de ces candidats à se servir des documents du dossier pour nourrir une réflexion et une problématique. Les textes en particulier, comme le document 6, donnent trop souvent lieu à paraphrase. Ce document a aussi donné lieu à de regrettables contresens sur l'interprétation des propos patronaux rapportés. Enfin, il est bienvenu de toujours « situer » les documents, tous n'ayant pas le même statut : étude « classique » (mais datée), texte journalistique (d'actualité), article scientifique...

Parmi les copies les plus faibles, nous remarquons une absence de maîtrise des critères formels de l'épreuve. Ces candidats n'ont pas réussi à conduire un plan raisonné, ni le plus souvent à fournir une introduction et une problématique dignes de ce nom. Rappelons que le soin apporté au plan de rédaction, ainsi qu'aux transitions entre les parties, constitue un gage de qualité, qui guide le lecteur tout au long du raisonnement proposé dans la dissertation. Il est indispensable de porter attention à ce point de méthode.

Certains candidats confondent les acceptions scientifiques et normatives de certains termes : « rigidité » ou « imperfections » par exemple sont parfois employées légèrement, en dehors du paradigme dans lequel elles sont utilisées, comme des condamnations de l'état des choses. Rappelons, dans le même ordre d'idées, que « objectif », « vrai », « juste » et « bon » ne sont pas plus synonymes ensemble que « subjectif », « faux » et « injuste » le seraient.

Les meilleures copies ont été celles qui ont su mobiliser des concepts et des théories issus à la fois de la sociologie et des sciences économiques, tout en conduisant une réflexion personnelle. Celle-ci était d'autant plus convaincante qu'elle conduisait le candidat à faire le lien entre plusieurs documents du dossier (documents 1 et 9, documents 2 et 8, documents 5 et 6, documents 3 et 7 par exemple). De tels rapprochements non seulement témoignent d'une bonne compréhension des différents documents, mais permettent surtout de renforcer et de « dynamiser » avec profit le raisonnement développé.

Le sujet invitait à mettre en perspective la question de la fixation des salaires. S'interrogeant sur sa possible adéquation avec le « prix du travail », il invitait alors les candidats à développer une réflexion sur la mesure du travail – ses critères, ses moyens comme ses limites. L'idée de rapport salarial fordiste, tout comme les analyses pionnières de Simmel, telles que celles du document 1, invitaient également à prendre en considération les modalités de versement du salaire, avec par exemple la mensualisation, généralisée dans les années 1970. L'invention du SMIG en 1950, remplacé par le SMIC en 1970, faisait partie des connaissances historiques auxquelles le jury s'est montré particulièrement sensible. On pouvait aussi attendre de la culture historique des candidats qu'ils mentionnent les accords de Grenelle de 1968 et la hausse des salaires réels qui en a découlé. Ces éléments, tout comme les documents 5, 6 et 9 par exemple, devaient ainsi conduire à s'interroger sur les dimensions tant individuelles que collectives qui entrent dans la détermination du salaire (via le rôle des acteurs patronaux et syndicaux notamment, que ce soit dans la définition des conventions collectives ou la négociation avec les pouvoirs publics). On pouvait enfin espérer que l'extension du salaire comme forme de paiement du travail (travail ouvrier, mais aussi travail du fonctionnaire, travail des employés, travail des indépendants qui se versent un salaire...) soit mentionnée.

En ce qui concerne les références attendues en économie, le jury a été sensible au fait que certains candidats soulignent la différence d'approches de la question du salaire entre économistes classiques et néoclassiques. Le salaire résulte dans les deux cas du mécanisme de l'offre et de la demande mais chez Ricardo le principe de population amène le salaire à graviter autour du salaire de subsistance, alors que chez les néoclassiques la confrontation de l'offre et de la demande de travail sur un marché parfait conduit à un salaire d'équilibre égal à la productivité marginale des travailleurs. L'analyse marxienne était aussi une référence attendue permettant de discuter l'inadéquation entre la valeur de la force de travail et le salaire dans une économie capitaliste. De nombreux candidats connaissent le fonctionnement du marché néoclassique, et ont su représenter graphiquement les courbes d'offre et de demande. Par contre, seuls les meilleurs candidats ont montré comment le jeu de l'offre et de la demande de travail aboutit à un salaire égal à la productivité marginale du facteur travail, ce qui a été très apprécié.

Le jury a été surpris de constater que très peu de candidats mentionnent la critique keynésienne du fonctionnement du marché du travail. En effet, chez Keynes, la demande de travail n'est pas linéaire, car le salaire nominal (et non réel) est rigide. Le salaire nominal, s'il est envisagé comme une convention, n'est donc pas que le prix du travail. C'est ce qui peut expliquer l'existence d'un chômage involontaire.

Enfin, le jury a apprécié que la plupart des candidats mobilisent, plus ou moins finement, certaines théories économiques plus récentes permettant de comprendre pourquoi le salaire peut s'éloigner durablement du prix du travail ; les plus fréquemment mentionnées ont été la question des incitations et la théorie du salaire d'efficience, le problème de la segmentation du marché de l'emploi, ou encore les problèmes informationnels et la théorie du signal.

De nombreux candidats considèrent par ailleurs que l'existence d'inégalités de salaires, entre hommes et femmes en particulier (un certain nombre de copies font état de bonnes connaissances sur la question des liens entre genre et travail), mais aussi entre professions et catégories socioprofessionnelles, constitue une preuve de l'inadéquation entre salaire et prix du travail. Or, la relation de causalité entre ces deux phénomènes n'est pas pour autant prouvée. En effet, des inégalités de salaire correspondant au prix du travail peuvent se justifier si elles correspondent à des différences entre les diplômes ou entre les qualifications, par exemple, ou plus généralement à des différences de productivité. Beaucoup trop de candidats pensent que l'adéquation entre salaire et prix du travail signifie nécessairement qu'il y a un salaire d'équilibre unique et identique pour tous. Le jury a apprécié que les candidats précisent que salaire s'écarte du prix du travail s'il y a des écarts de rémunération constatés pour un travail *identique*. Sur ce point encore, un trop grand nombre de candidats a cru qu'il s'agissait d'un sujet sur les inégalités : des conclusions se terminaient ainsi par le constat que le salaire « demeure bien un vecteur d'inégalités ». Ces copies précisaient d'ailleurs rarement pourquoi les « différences » de salaires constatées dans une partie des documents étaient comprises par les candidats (et les candidates) comme des « inégalités ».

De la même façon, le sujet portait bien sur les déterminants du salaire, et non sur ses utilisations. Il fallait donc faire attention à ne pas aborder de manière directe la question de la consommation. Or, un certain nombre de candidats se sont trouvés hors sujet, en mentionnant la théorie de la demande effective de Keynes, ce qui les orientait vers la question de l'utilisation du salaire. Ainsi, si ce n'était pas présenté de manière très succincte et intégré dans un raisonnement pertinent, parler de l'accès à la consommation grâce au salaire, ou du rôle de la demande pour relancer l'activité dans les politiques keynésiennes, ne pouvait pas entrer dans les limites définies par le sujet posé.

Le jury souhaite également attirer l'attention des candidats sur la mobilisation des lectures faites pendant la préparation des épreuves du concours. Si certains livres ou articles sont attendus, il n'en reste pas moins que l'utilisation de références – le jury pense ici à la collection fort intéressante de la République des idées – doit impérativement se faire en lien avec le sujet posé. Il est inutile de vouloir placer à tout prix des références récentes sans aucun discernement, quand les bases semblent incertaines.

Terminons par un rappel : la correction est effectuée par des « couples » composées d'un(e) sociologue et d'un(e) économiste, et ces deux personnes sont attentives au respect de l'esprit de l'épreuve écrite, qui est une épreuve de sciences sociales. Le jury, tant les économistes que les sociologues, ont regretté que de nombreuses copies souffrent d'un déséquilibre prononcé entre les connaissances issues des sciences économiques et les connaissances issues de la sociologie.